

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 août 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE225072002

Conclure des contrats-cadres de services professionnels en ingénierie d'une durée de quatre (4) ans, avec option de renouvellement du contrat d'une (1) année, avec Les Services EXP Inc. (3 421 884,51 \$, taxes incluses) et FNX-Innov inc. (3 827 003,24 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux - Dépense totale de 3 524 541,05 \$ (contrat : 3 421 884,51 \$ et contingences : 102 656,54 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 3 941 813,34 \$ (contrat : 3 827 003,24 \$ et contingences : 114 810,10 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 22-19310 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B : 3 soumissionnaires conformes)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE225072002

Conclure des contrats-cadres de services professionnels en ingénierie d'une durée de quatre (4) ans, avec option de renouvellement du contrat d'une (1) année, avec Les Services EXP Inc. (3 421 884,51 \$, taxes incluses) et FNX-Innov inc. (3 827 003,24 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux - Dépense totale de 3 524 541,05 \$ (contrat : 3 421 884,51 \$ et contingences : 102 656,54 \$), taxes incluses, pour le contrat A et de 3 941 813,34 \$ (contrat : 3 827 003,24 \$ et contingences : 114 810,10 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 22-19310 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B : 3 soumissionnaires conformes)

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$;*
 - *Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat A).*

Le 11 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Les invités expliquent que la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau aura à réaliser dans les prochaines années, plusieurs projets relatifs au maintien des actifs et au rattrapage du déficit d'entretien, à l'amélioration du niveau de service et au développement du réseau principal. Pour ce faire, la DEP souhaite obtenir l'appui de services professionnels pour la réalisation d'études, de plans et devis, et de surveillance des travaux au bureau et en résidence des projets.

La période de soumission pour l'appel d'offres de deux (2) contrats s'est étendue du 11 mai au 14 juin 2022. Sur les six (6) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont

déposé une soumission, dont l'une s'est avérée non conforme. Après l'analyse des soumissions, basée sur la grille d'évaluation spécifique, *Les Services EXP inc.* a obtenu le meilleur pointage. L'écart entre cette firme et celle ayant obtenu la deuxième meilleure note finale est de 11,84 %, et l'écart par rapport à la dernière estimation réalisée à l'interne est de 22,39 % en faveur de la Ville. Le Service de l'eau recommande donc l'octroi du contrat A au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les Services EXP inc.*

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions, entre autres, sur la décision de diviser le contrat en deux (2) mandats. Les invités ont expliqué que les firmes en ingénierie sont très sollicitées et que cela assure à la Ville d'avoir un meilleur service puisque la charge de travail repose ainsi sur plus d'une firme. Dans l'ensemble, les informations fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction de l'eau potable pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$;*
 - *Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat A).;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE225072002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.